

Legs particulier+legs universel ?

Par **arquos**, le **20/04/2014** à **15:42**

Bonjour,

Je m'interroge à propos de l'énoncé d'un cas pratique :

"aux termes d'un testament olographe, établi et signé de sa main le défunt a légué un bien particulier à un tiers, tout en instituant un de ses fils légataire universel. "

Est-ce un legs universel sous déduction du legs particulier ?

Est-ce un legs seulement universel avec aucun droit pour le tiers ?

Est-ce un legs universel avec néanmoins une indivision quant au bien légué à titre particulier?

Là, je dois dire que je sèche...

Que faire ???

Merci.